

NEWSLETTER 26

Importante victoire face au Conseil d'État de Genève

ACTUALITÉS

BONNE NOUVELLE concernant notre recours contre le nouveau règlement RPRNI du Conseil d'État

Nous avons remporté une très importante victoire judiciaire contre le Conseil d'État genevois : celui-ci voulait rendre possible, par le biais d'une modification réglementaire, des transformations d'antennes conventionnelles en antennes adaptatives 5G, qui émettent de manière plus puissante par moments, sans que les riverains ne puissent s'y opposer et faire valoir leurs droits. Les habitants se seraient alors retrouvés démunis contre les nouvelles nuisances, sans voie de droit, et les opérateurs auraient eu carte blanche pour étendre leur réseau 5G sans rencontrer le moindre obstacle.

Le Conseil d'État aurait pourtant pu choisir de soumettre ces modifications à une procédure d'autorisation ordinaire, dans laquelle les droits des riverains sont préservés. Il a cependant choisi de privilégier les intérêts des opérateurs au détriment de ceux de la population, malgré nos avertissements formulés dans le cadre d'une prise de position conjointe de notre association et de l'association Stop5G.

La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice de la République et canton de Genève, que nous avons saisi d'un recours, nous a donné raison sur ce point et a annulé cette modification réglementaire. La Cour a estimé qu'en l'absence d'une délégation législative formelle en faveur du Conseil d'État en la matière, une telle restriction des droits des riverains aurait dû figurer dans une loi formelle, et non dans un règlement.

Le Conseil d'État ayant renoncé à porter l'affaire par devant le Tribunal fédéral, la décision est définitive et nous nous en félicitons. Nous allons pouvoir continuer à mener des procédures judiciaires contre la transformation d'installations existantes en installations 5G.

En revanche nous n'avons pas eu gain de cause pour que les balcons et terrasses continuent à être considérés comme des LUS (lieux d'utilisations sensibles). Ces lieux sont donc davantage exposés.

Consultez [l'arrêt du 12 octobre 2023](#)

Nous avons besoin de votre soutien financier pour 2024 !

Pour continuer à défendre vos droits et poursuivre nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous sollicitons votre soutien pour de nombreux projets à venir.

Nous accompagnons actuellement 10 dossiers en 2^{ème} instance, **dont 6 ont de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du Tribunal fédéral !**

Les recourants ne peuvent pas supporter à eux seuls les frais juridiques (entre Fr. 8'000.- et 10'000.- en 2^{ème} instance et entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- pour le Tribunal fédéral). Grâce à votre généreux soutien, notre association a réussi en 2023 à soutenir 4 de ces dossiers (pour les frais juridiques et/ou pour des expertises techniques).

Votre soutien pour cette année charnière 2024 est essentiel. Notre lutte depuis plusieurs années pour faire reconnaître les dangers que représente cette expansion sans limite des ondes électromagnétiques sur notre santé pourrait connaître un tournant sans précédent, en obtenant de la jurisprudence à Berne.

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes.
Merci beaucoup pour votre soutien !

[Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève](#)
[Bulletin de versement et QR code](#)

[REFERENDUM à soutenir : pour protéger la nature et notre santé](#)

Actuellement il y a un démantèlement de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui a de plus un impact sur une augmentation des radiations. Nous vous recommandons de lire et signer ce référendum.

Le Parlement fédéral a adopté un "décret manteau sur l'électricité" afin de permettre la transformation express de notre approvisionnement en électricité. Si la nouvelle loi entre en vigueur, de nombreuses installations solaires et éoliennes seront construites et reliées à notre réseau électrique par des centaines de milliers de kilomètres de câbles.

Des compteurs électriques communicants devraient être installés dans chaque foyer et, si possible, commander les pompes à chaleur et autres en cas d'urgence. Davantage de câbles électriques et la transmission de données des compteurs intelligents entraîneraient partout une augmentation sensible des radiations par rapport à aujourd'hui.

Le Conseil fédéral disposerait d'une grande marge de manœuvre et pourrait raccourcir les procédures d'opposition ou supprimer les votations communales. Si la planification de notre réseau électrique était plutôt abordée avec le soin nécessaire, des solutions sans irradiation forcée seraient possibles.

Pour ces raisons, l'association Schutz vor Strahlung soutient le référendum contre le décret sur le manteau. Nous vous remercions de signer le référendum, de transmettre l'information et si possible de récolter d'autres signatures. Un total de 50'000 signatures est nécessaire d'ici le 31.12.2023. Merci de votre précieux soutien.

Nouvelle pétition pour aider les personnes électrohypersensibles

Contrairement à la France (avec le récent scandale de l'iPhone 12), le Conseil fédéral vient de renoncer à mettre en place une surveillance active des fabricants de téléphones mobiles, pour s'assurer qu'ils respectent les normes légales en matière d'émissions électromagnétiques.

De son côté, Mme Marie Gontier, de l'association « Suisse-électrosensible », lance une pétition à l'attention des autorités fédérales pour aider les personnes électrohypersensibles à faire reconnaître leur handicap ainsi que leurs droits. Consultez [l'article du Matin.ch](#)

Alors que d'un côté la frénésie des projets d'installations d'antennes continue à Genève et partout ailleurs en Suisse (cf. les nombreuses mises à l'enquête et autorisations annoncées dans nos Newsletters !) et les compteurs connectés dits « intelligents » se déploient (cf. [Newsletter 25](#)), de l'autre apparaissent de plus en plus de personnes développant des symptômes mesurables qui nuisent gravement à leur santé et impactent leur vie sociale.

NB. Jusqu'à quand le « tout connecté » et les profits des opérateurs vont-ils rester prioritaires sur la protection de la population et du Vivant ?

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

Conférence du 8 mars 2024 avec le Prof. Dominique Belpomme, sur le thème : « Ondes sous haute tension. Tous surexposés ? »

Nous avons le plaisir de vous faire part d'un événement exceptionnel, une conférence réunissant 4 spécialistes de la problématique des effets des ondes électromagnétiques (RNI) sur l'être humain.

En tête d'affiche, nous avons l'honneur d'accueillir pour la première fois en Suisse le **Prof. Dominique Belpomme**, oncologue et spécialiste des intolérances aux ondes électromagnétiques (syndrome EHS) de l'Université Paris V, et le **Dr. Philippe Irigaray**, biochimiste et spécialiste en diagnostic clinique de l'EHS.

Nous accueillerons également **Pierre Dubochet**, ingénieur radio et spécialiste en toxicologie des rayonnements non ionisants, et **Olivier Bodenmann**, ingénieur EPFL spécialiste en électromagnétisme.

Cet événement est exceptionnel à plus d'un titre, mais surtout de par la présence de nos deux invités d'honneur venus de Paris. Le Pr. Belpomme ayant 80 ans, il est peu probable qu'il revienne une seconde fois dans notre région, c'est donc une occasion unique.

Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, le Prof. Belpomme a établi scientifiquement un diagnostic du syndrome dit de « l'électrohypersensibilité » (EHS, ou autrement dit « intolérance aux ondes électromagnétiques ») de par la présence de certains marqueurs biologiques détectables et aussi par des scanners spéciaux du cerveau.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ET PLACES LIMITEES !

9 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

07.12.23 Consultez le lien [Voie-des-Traz 20, Grand-Saconnex](#)

04.12.23 Consultez le lien [Boulevard des Philosophes 16, Genève-Plainpalais](#)

27.11.23 Consultez le lien [Avenue de l'Etang, Vernier](#)

24.11.23 Consultez le lien [Rue des Pâquis 8, Genève-Cité](#)

16.11.23 Consultez le lien [Route de Loëx 45, Onex](#)

15.11.23 Consultez le lien [Rue David-Dufour 5, Genève-Plainpalais](#)

14.11.23 Consultez le lien [Route des Jeunes 10, Lancy](#)

10.11.23 Consultez le lien [Route de Créderly \(site temporaire de Chouilly\), Satigny](#)

10.11.23 Consultez le lien [Route d'Avusy 11, Avusy](#)

6 NOUVELLES AUTORISATIONS

07.12.23 Consultez le lien [Chemin de Mennesy, Bernex](#)

01.12.23 Consultez le lien [Rue Le-Corbusier 22, Genève-Eaux-Vives](#)

01.12.23 Consultez le lien [Chemin Gilbert-Trolliet 12, Genève-Petit-Saconnex](#)

24.11.23 Consultez le lien [Chemin de l'Esplanade 28, Vernier](#)

23.11.23 Consultez le lien [Rue du Belvédère 6, Genève-Petit-Saconnex](#)

16.11.23 Consultez le lien [Rue du Contrat-Social 9, Genève-Petit-Saconnex](#)

Pour atteindre ses objectifs notre association a besoin de Moyens financiers et de bénévoles

Jusqu'à fin septembre, notre association était à 100% bénévole – Notre travail étant de plus en plus conséquent et diversifié, afin de pouvoir continuer à atteindre nos objectifs, **nous avons dû engager un secrétaire à 50%** pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement des dossiers, qui devenait impossible à gérer de manière bénévole depuis plusieurs mois.

Depuis 2018, nos activités se sont multipliées incluant principalement : *les mises à l'enquête et autorisations, l'affichage de flyers, la recherche et transmission d'informations, la comptabilité, les tâches administratives, le suivi aux niveaux juridique (avocats et recourants) et technique (ingénieurs) pour tous les dossiers, le suivi juridique et politique aux niveaux cantonal et fédéral, la recherche d'éléments permettant une meilleure compréhension des aspects techniques, scientifiques et sanitaire des problématiques liées aux ondes électromagnétiques non naturelles.*

Nous avons besoin de soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels), même à travers de petits montants, afin de pouvoir assurer l'engagement de notre secrétaire.

Nous avons également besoin de soutien ponctuel pour mener à bien nos actions principales (mises à l'enquête, aide pratique aux recours de 1^{ère} instance et 2^{ème} instance, et bientôt au Tribunal Fédéral), ainsi que pour les frais engendrés par notre recours contre le nouveau règlement du Conseil d'État.

PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES

Depuis début 2022, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), 225 dossiers ont été autorisés.

De septembre 2019 à décembre 2023, nous nous sommes occupés de 238 mises à l'enquête, dont 128 nouveaux mâts (!) uniquement sur le canton de Genève.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi 46 dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, 10 dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis plus d'un an et demi.

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

*Association 5G moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny*

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : www.5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour vous désinscrire : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch